

de cette Chambre. Je tiens à le féliciter et à lui offrir un appui entier et très sincère.

J'ose espérer que mon apport personnel sera valable. Les nombreuses années que j'ai passées au service du public, de l'entreprise privée, comme professionnel, en tant que courtier d'assurance, serviront peut-être à donner le ton à ma participation aux affaires de l'État. De plus, à ma connaissance, je suis le premier représentant de notre profession à servir au Sénat. Je crois donc être en mesure de voir et d'analyser les choses avec un regard nouveau, peut-être utile.

La profession que j'exerce est non seulement celle d'un grand nombre d'autres Canadiens, mais elle en est aussi une qui rejoint la presque totalité de la population active. Dans ma province, elle se greffe à une activité professionnelle et commerciale qui occupe une place importante dans l'échiquier économique du Québec, en plus de constituer une présence francophone importante dans les milieux de la finance.

A cet égard, j'ai été particulièrement impressionné par la vision nouvelle que le discours du trône nous propose en regard de l'entreprise privée. Je retiens surtout le commun dénominateur des différentes positions à caractère économique. Il est clair que le gouvernement annonce un préjugé favorable à l'endroit des entreprises privées. On ne peut, à mon sens, que se réjouir de cette attitude. Depuis plus d'une décennie, le gouvernement, en général, a systématiquement et ouvertement opté vers d'autres directions. Il est maintenant plus que temps de concentrer nos efforts sur l'esprit d'initiative et de liberté d'action. Les orientations du passé se sont traduites par une présence envahissante du gouvernement dans les affaires des individus et des sociétés. Leurs droits et privilèges de disposer eux-mêmes de leur sort sont aujourd'hui passablement érodés. Il me semble que le discours du trône nous ramène dans une direction plus saine pour notre avenir collectif, surtout en raison de la perspicacité des intentions du législateur, car il est clair qu'on veut favoriser davantage l'esprit d'initiative des individus. Il est aussi évident que son action ne versera pas dans la démesure. Car, en se consacrant indifféremment sur tout ce qui s'est fait dans le passé, on risquerait de perdre beaucoup.

Dans l'annonce du menu législatif de cette session, le sens de l'équilibre est présent partout; de cela aussi, il faut se réjouir. Ce sens de la pondération, doublé à celui de la fermeté, on le retrouve aussi dans l'attitude du gouvernement devant de plus importantes questions que nous aurons à débattre à court terme, comme celle de l'unité nationale. Le discours du trône nous annonce, que, dorénavant, la consultation remplacera la confrontation dans les rapports entre les provinces et le gouvernement fédéral. C'est un tournant important dans le débat constitutionnel car, si le Québec, que je représente ici aujourd'hui,

est sous le coup d'un régime politique provincial voué à la séparation, c'est peut-être en partie parce que certaines positions du gouvernement fédéral antérieur alimentaient la dissension. Une centralisation à outrance ne pouvait aboutir qu'à la création de frustrations qui ne sont pas seulement propres au Québec, mais aux dix gouvernements provinciaux. Il faut éliminer toute notion d'agressivité dans nos rapports avec les provinces.

● (1650)

[Traduction]

Je connais le monde des affaires; j'y ai appris qu'une association ne réussit que là où il y a respect mutuel. En une décennie, nous avons assisté à l'érosion de ce respect, à cause de certaines attitudes et de certaines décisions. Le discours du trône donne nettement à entendre que nous nous engageons dans une voie nouvelle, et je me sens personnellement soulagé de constater que la dernière image que les Québécois auront du fonctionnement de notre système avant la tenue du référendum sera celle d'une équipe qui travaille à résoudre les problèmes économiques du Canada d'une manière positive. Le bien-être économique et financier contribuera beaucoup à garder notre pays uni. Cela semble la voie dans laquelle le gouvernement entend s'engager, et je m'en réjouis sincèrement.

[Français]

Je ne crois pas que la cause de l'unité canadienne puisse être bien servie par certaines attitudes, souvent arrogantes, de certains porte-parole fédéraux. S'il m'est permis de le souligner, l'orientation qui se dessine dans le discours du trône est celle d'un gouvernement fédéral souple, ayant la volonté de prouver que l'organisme central, dans le contexte de la Confédération canadienne, réussira à améliorer le bien-être économique de tous les citoyens. Comme représentant de Québec, et de Kennebec, un des points les plus pittoresques du pays, je suis fier et heureux d'entrer dans la vie publique sous la bannière de cette nouvelle vision du rôle de nos deux chambres.

Je termine, en soulignant plus spécialement encore, que c'est en mettant à l'entière disponibilité de cette Chambre mes œuvres et mes moyens que j'espère apporter une contribution qui sera valable. C'est donc avec plaisir, honorables sénateurs, que j'appuie la motion proposant une Adresse en réponse au discours du trône, car, en plus de ces nombreux autres points forts, que le temps m'empêche de souligner, celui-ci marque le début d'une étape nouvelle pour le Canada au chapitre de la valorisation de l'entreprise privée, et une nouvelle orientation de la question de l'unité nationale.

[Traduction]

(Sur la motion du sénateur Perrault, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)